

Gaylord Le Chequer

1^{er} adjoint au Maire



Laboratoire central de la Préfecture de Police
M. Pierre CARLOTTI, Directeur
39 bis rue de Dantzig
75015 PARIS

Montreuil, le 31 juillet 2020

Dossier suivi par :

Direction de la santé, Service communal d'hygiène et de santé

Tél : 01 48 70 65 80

Réf : 920 GLC/NSG/PEM/GT 20-0286

Réf. dossier : 2018/0042-POL

Dossier suivi par M. Goulven TURMEL

goulven.turmel@montreuil.fr

Objet : Dépollution du site EIF, sis au 95-97 rue Pierre de Montreuil

Monsieur le Directeur,

L'établissement public foncier d'Île-de-France, actuellement propriétaire de l'ancien site industriel EIF, sis au 95-97 rue Pierre de Montreuil, souhaite réaliser des travaux d'envergure visant à dépolluer ce site, avec le soutien de la Ville de Montreuil.

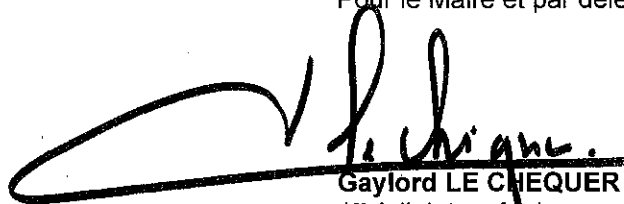
La ville de Montreuil, soucieuse de la santé de ses administrés et de la transparence de l'opération, souhaite apporter aux riverains du site des réponses quant à leurs légitimes inquiétudes vis-à-vis de ces travaux et a besoin pour ce faire de l'appui technique du LCPP.

Je vous informe dès à présent que je saisis le Préfet de la Seine-Saint-Denis d'une demande visant notamment à vous solliciter afin de procéder à la réalisation de mesures de la qualité de l'air intérieur des logements avoisinants, celles-ci visant tant à rassurer la population avoisinante que d'objectiver l'impact éventuel de la dépollution. Je saisis par ailleurs l'Agence régionale de santé, délégation territoriale de la Seine-Saint-Denis, afin de convenir d'un cahier des charges pour la réalisation de ces mesures.

Ma chargée de mission Madame Audrey GUINET et Monsieur Goulven TURMEL, Responsable du Service communal d'hygiène et de santé se tiennent à votre disposition pour toute précision.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,



Gylford LE CHEQUER

1^{er} Adjoint au Maire

délégué à la ville résiliente,

à l'urbanisme, aux espaces publics, aux

grands travaux de transports et à la

protection des murs à pêches

